

PROTOCOLE COVID



Mai 2021

ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe

Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger



Lycée Chateaubriand



Rome

Le protocole COVID de l'école française de Naples est affiché à toutes les entrées de l'établissement. Il est également disponible sur le site internet <http://ecole-francaise-de-naples.eu/>

GENERALITES

Sous la forme d'une auto-déclaration,

1/ chaque personnel s'engage :

- à ne pas se présenter à l'école en cas de fièvre (37,5 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez un membre de sa famille ou entourage du quotidien, ou en cas d'attente de résultats d'un test si effectué, ou enfin en cas de quarantaine ou isolement,
- à respecter les gestes barrières à l'intérieur de l'établissement : port du masque obligatoire, lavage des mains régulier, distanciation sociale,
- à effectuer, sur la base du volontariat, un test sérologique ou tout autre test proposé par l'établissement, et
- à accepter :
 - de se soumettre à une prise de température quotidienne à l'entrée de l'établissement par un membre désigné par la direction,
 - de signaler au référent Covid son absence pour raison de santé en cas des signes suspects évoquant le virus (fièvre, fatigue...),
 - de signaler au référent Covid chaque élève présentant des signes suspects évoquant le virus (fièvre, fatigue...).

2/ chaque parent s'engage :

- à prendre la température de son enfant quotidiennement avant de l'envoyer à l'école,
- à le garder à la maison en cas de fièvre (37,5 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez un membre de sa famille ou entourage du quotidien, , ou en cas d'attente de résultats d'un test si effectué, ou enfin en cas de quarantaine ou isolement,
- à informer l'école de l'absence de son enfant en cas de fièvre (37,5 °C ou plus), en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 ou pour raison de santé en général,
- à prendre contact avec son médecin référent (MMG ou PLS) pour l'informer de la fièvre (37,5 °C ou plus) de son enfant ou de l'apparition de symptômes évoquant la Covid-19,
- à fournir un certificat médical du médecin référent et ou nulla osta pour permettre à leur enfant

de revenir à l'école (obligatoire après 3 jours d'absence),

- à le doter, à ses frais, de masques chirurgicaux (deux par jour).

Le parent (ou personne de substitution) qui doit entrer dans l'établissement (en principe maternelle + CP) pour accompagner ou récupérer leurs enfants (maternelle et élémentaire uniquement) accepte :

- de se soumettre à une prise de température à l'entrée de l'établissement par un membre désigné par la direction ;
- les gestes barrières (port du masque obligatoire, distanciation sociale, éviter tout rassemblement).

3/ chaque prestataire ou fournisseur extérieur s'engage :

- à ne pas se présenter à l'école en cas de fièvre (37,5 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez un membre de sa famille ou entourage du quotidien ou en cas d'attente de résultats d'un test si effectué, ou enfin en cas de quarantaine ou isolement.
- à respecter les gestes barrières à l'intérieur de l'établissement : port du masque obligatoire, lavage des mains régulier, distanciation sociale ;
- à accepter de :
 - se soumettre à une prise de température à l'entrée de l'établissement par un membre désigné par la direction
 - remplir la déclaration sur l'honneur fourni par l'établissement (secrétariat), à chaque entrée dans les locaux de l'EFN.

LES GESTES BARRIERES

HYGIENE FREQUENTE

A minima, le lavage des mains doit être réalisé :

- à l'arrivée dans l'établissement
- avant et après chaque récréation
- avant et après chaque goûter
- après être allé aux toilettes.

Dans chaque sanitaire, les essuie-mains en tissu ont été supprimés et remplacés par des serviettes en papier.

Chaque salle de classe, bureau ou espace commun est équipé d'un flacon de gel hydro alcoolique. Des lingettes sont mises à disposition des professeurs pour nettoyer clavier, souris et écran

d'ordinateur.

Au primaire, le lavage des mains aux lavabos est privilégié et peut se réaliser sans mesure de distance physique à condition de porter le masque.

PORT DU MASQUE ET AUTRES DISPOSITIFS DE PROTECTION

Le port du masque est obligatoire pour tous les personnels (professeurs, administratifs, agents de service), visiteurs et fournisseurs, toute la journée.

Le port du masque est obligatoire pour tous les élèves à partir de 6 ans.

Les personnels peuvent, sur demande, être équipés de visièrre et de gants.

Les matériels de protection usagés sont jetés dans une poubelle dédiée (poubelle spécifique présente dans chaque salle) et récupérés le soir par le personnel de ménage.

LA DISTANCIATION SOCIALE

Le respect de la distanciation sociale s'applique dans tout l'établissement : à l'intérieur comme à l'extérieur.

Aucune activité en dehors des sites n'est programmée. Les cours d'EPS se déroulent à l'EFN.

MODALITES ENTREES/SORTIES

Aux entrées des sites, des panneaux d'information en PVC sont installés pour rappeler les règles de distanciation et gestes barrière à respecter. Dans les bâtiments, des affiches rappellent les bons comportements à adopter.

Les entrées et sorties se font selon les critères suivants :

	PS ⇒ CP		CE1 ⇒ CM2		Collège
	L/M/J/V	Mercredi	L/M/J/V	Mercredi	L/M/M/J/V
Accueil	8.30/8.45		8.15/8.30		8.15/8.30
Début des cours	8.45		8.30		8.30
Fin des cours	15.30	12.30	15.15	12.15	selon EDT
Sortie	15.30/15.45	12.30/12.45	15.15/15.30	12.15/12.30	selon EDT

	PS ⇔ CP	CE1 ⇔ CM2	Collège
Matin	L/M/M/J/V	L/M/M/J/V	L/M/M/J/V
Entrée	Élèves + parents escalier extérieur	Élèves <u>uniquement</u> escalier extérieur	Élèves <u>uniquement</u> escalier extérieur
Sortie	Parents : escalier intérieur en passant par l'escalier de la cantine		
Après-midi	L/M/M/J/V	L/M/M/J/V	L/M/M/J/V
Entrée	Parents : escalier extérieur NB : élèves récupérés dans les classes	Parents : escalier extérieur NB : élèves récupérés dans la cour du 1^{er} étage	

Afin de respecter la distanciation sociale et de permettre un échelonnement des entrées sans rassemblement, le matin, la sortie se fait

- par l'escalier de la cantine vers l'escalier principal pour les parents des élèves de PS, MS et GS,
 - par le hall d'entrée (secrétariats) vers l'escalier principal pour les parents de CP. Le mercredi midi ou les après-midi, la sortie se fait par l'escalier principal.
 - directement pour les élèves du Collège qui sortiront seuls (sauf avis contraire de leurs parents),
 - par l'escalier de la cantine vers l'escalier principal pour les parents des élèves de PS, MS et GS,
 - par le hall d'entrée (secrétariats) vers l'escalier principal pour les parents de CP.
- Les élèves de CE1, CE2, CM1 et CM2 sont positionnés dans la cour de récréation, les parents entrent par le 88 et les récupèrent au passage et quittent le Palazzo le plus rapidement possible (en passant par la porte centrale).
 - Les parents ou visiteurs sont reçus sur rendez-vous uniquement. Ils s'enregistrent à la loge (contrôle d'identité) où leur température est relevée. Ces rendez-vous sont limités dans la mesure où l'EFN favorise la communication digitale (mail, visio) ou téléphonique.
 - Les entreprises ou fournisseurs extérieurs ont l'obligation de signer une auto déclaration qui certifie qu'ils ne présentent aucun signe du Covid-19.
 - La prise du déjeuner s'effectue de la façon suivante :
 - la distance sociale est respectée pendant le temps de la réfection,
 - les élèves baissent leur masque pour boire et pour manger
 - les élèves des classes de maternelle (PS/MS/GS) déjeunent dans l'espace restauration (côté maternelle),
 - les élèves de CP et CE1 mangent seuls dans l'espace de restauration sur des créneaux différents (côté élémentaire),

-
- les élèves des classes de CM1 et CM2 déjeunent dans l'espace restauration :
1 côté maternelle et 1 côté élémentaire,
 - les élèves du collège (6ème/5ème/4ème et 3ème) déjeunent dans l'espace de restauration (sur l'ensemble de l'espace),
 - les élèves de CE2 déjeunent dans leur classe.

Les déjeuners sont distribués par chaque surveillant.

Chaque classe est sous la responsabilité d'un surveillant voir deux surveillants qui rappelle/nt aux élèves les mesures barrières.

Les élèves se lavent les mains avant et après le repas.

Un agent de nettoyage désinfecte les bureaux, les tables et les salles où les élèves déjeunent avant et après le repas.

Il aère également les lieux pendant au moins 10 minutes.

Un tableau avec les heures et les lieux de déjeuners par classe est envoyé aux familles et affiché dans le hall.

NETTOYAGE ET DÉSINFECTION DES LOCAUX

En application de la circulaire 5443 du Ministère de la Santé, l'établissement prévoit :

- l'aération des locaux avant le début des cours et en journée dès que possible,
- le nettoyage quotidien et désinfection des salles de classe. Il est réalisé pendant la pause méridienne, le soir et en général dans tous les espaces communs après chaque permanence de groupes d'élèves (tables, chaises, matériel informatique...),
- la désinfection continue des sanitaires et des zones sensibles après chaque passage d'élève ou de personnel (poignées de porte, de fenêtre, rampes d'escalier...),
- la désinfection quotidienne de tout le matériel pédagogique, des jeux, des équipements...,
- en cas de personne testée positive, la désinfection complète de tous les locaux fréquentés par cette personne.
- la désinfection complète de la salle d'isolement après le départ d'une personne présentant de la fièvre ou d'autres symptômes évoquant le COVID.

Un registre de suivi du nettoyage est complété quotidiennement par chaque agent de l'entreprise Serenissima. Ce registre est conservé au Secrétariat d'Intendance ainsi que la liste des produits et les fiches techniques des produits utilisés (Citrosil Home Protection, Duocit-Eco Balance, Sanidart, Piatti a Mano, Ondaklor, Apple Ecolabel, alcool à 70 degrés...).

GESTION DES ESPACES COMMUNS

- Les parents, sauf pour la maternelle et le CP, ne sont pas admis à l'intérieur de l'établissement.
- La restauration est maintenue en respectant les normes de sécurité.
- La salle des professeurs est limitée à 6 personnes en même temps. L'utilisation des fontaines à eau est exclusivement réservée aux personnels autorisés de l'EFN.
- Dans les espaces de récréation, la distanciation physique s'applique, les jeux de ballons sont interdits.
- Les classes sont dissociées dans les espaces de récréation et à la restauration scolaire.

LA RESTAURATION SCOLAIRE

Afin de permettre le respect des normes sanitaires en période COVID pendant le temps de la restauration scolaire, le service de cantine a été réorganisé en prenant en compte les recommandations du MIUR (décret R. 0000080 du 03/08/2020).

Ainsi les repas des élèves sont :

- préparés par la société Serenissima dans le strict respect des règles sanitaires,
- servis en mono portion individuelle fermée hermétiquement (lunch box),
- variés, sains, équilibrés et servis chauds,
- accompagnés de couverts, verres (ou bouteilles d'eau), assiettes en plastique jetable.

SUPPORT PSYCHOLOGIQUE

Une psychologue mandatée par l'école est à la disposition de tous les élèves, de toutes les familles, de tous les personnels qui en auraient besoin.

Les personnes qui souhaiteraient de l'aide, des conseils peuvent en faire la demande auprès de la directrice de l'EFN (référente COVID) à l'adresse suivante : nathalie.mary-benies@lycee-chateaubriand.eu

La psychologue contactera ensuite les personnes en difficulté afin de prendre un rendez-vous.

GESTION D'UNE PERSONNE SYMPTOMATIQUE À L'INTÉRIEUR DE L'ÉTABLISSEMENT ET DES CAS POSITIFS AU COVID

GESTION D'UNE PERSONNE SYMPTOMATIQUE

A L'INTERIEUR DE L'ETABLISSEMENT

- En conformité avec le rapport ISS Covid-19 n. 58/2020, la température des élèves de maternelle et accompagnateurs, des élèves de l'élémentaire et du collège et des personnels est relevée à l'entrée des sites.
- Si leur température est supérieure à 37,5°, l'accès à l'établissement leur est refusé. Ils sont invités à contacter leur médecin traitant et à informer l'école des suites médicales afin que celle-ci fasse éventuellement les communications nécessaires à l'ASL.
- La température d'un élève (ou d'un personnel) peut-être contrôlée dans l'établissement pendant la journée.
- Un élève dont la température est supérieure à 37,5° ou ayant des symptômes compatibles avec ceux du COVID 19, sera isolé dans une salle dédiée à cet effet, sous la surveillance du référent COVID, en attente d'être récupéré- le plus rapidement possible - par ses parents (salle d'isolement : pièce en face du bureau d'intendance).
- Un masque chirurgical est donné à l'enfant, l'adulte porte lui aussi un masque chirurgical. Les parents sont invités à contacter le médecin traitant de leur enfant.
- Ils s'engagent à informer l'école des suites médicales afin que celle-ci fasse éventuellement les communications nécessaires à l'ASL.
- Si un test est effectué, l'élève ou le personnel ne peut accéder à l'établissement, même s'il n'a plus aucun symptôme, qu'en fournissant un certificat médical (nulla osta).
- En cas de test rapide négatif un test moléculaire doit être effectué.
- Si l'élève ou le personnel est négatif, il ne peut réintégrer l'établissement que s'il n'a aucun symptôme et qu'avec un certificat médical attestant que le parcours covid a bien été respecté (conditions cumulatives).

GESTION D'UN CAS COVID POSITIF

- A partir du moment où un élève ou un personnel (enseignant ou non) est testé positif, cette information doit être transmise le plus tôt possible au référent Covid de l'établissement. Celui-ci contacte immédiatement l'ASL.
- C'est le référent Covid qui est l'interlocuteur de l'ASL. Le référent covid fournira à l'ASL la liste des contacts de la personne positive (nom, prénom, code fiscal, adresse, contact téléphonique), dans le respect des normes relatives à la protection de la vie privée.
- Les parents, le personnel (enseignant ou non) sont eux aussi tenus au respect des normes relatives à la protection de la vie privée et sont invités à adopter une conduite déontologique correcte et respectueuse. L'accès au site de la personne positive (ainsi qu'aux personnes qui habitent avec elle) ne sera pas autorisé.
- Seule l'ASL est compétente pour définir les mesures à suivre, l'école transmet et applique ensuite ses directives.
- L'école peut décider, par mesure de précaution, dans l'attente de la réponse de l'ASL, d'activer l'enseignement à distance d'une ou de plusieurs classes entières, d'un ou de plusieurs enseignants.
- L'école active tout de suite les mesures de nettoyage et désinfection dans tous les espaces dans lesquels la personne positive a été présente.
- L'école transmet, dans le respect des règles de protection de la vie privée, les mesures décidées par l'ASL aux parents pour leurs enfants et/ou au personnel concerné (quarantaine, nulla osta ou autre). Ceux-ci sont tenus de les respecter.
- Le personnel et/ou les parents dont les enfants ont été mis en quarantaine par l'ASL informent le référent covid de l'état de santé de leur enfant et de leur famille. S'ils décident de faire un test, ils sont priés de transmettre les résultats à l'école afin qu'elle les envoie à l'ASL dans le cadre de l'enquête épidémiologique

Lorsqu'une personne a été testée positive au Covid-19, un certificat médical du médecin traitant (« nulla osta ») certifiant que le parcours covid a été respecté, sera nécessaire. Il devra être transmis à l'école qui l'enverra à son tour à l'ASL.

Aucune personne mise en quarantaine par l'ASL jusqu'à une date précise ne pourra accéder à l'établissement avant cette date.

Le référent covid transmet aux parents et/ou au personnel le « nulla osta » de l'ASL afin que les élèves et/ou le personnel puissent réintégrer l'établissement.

ENSEIGNEMENT A DISTANCE

L'enseignement à distance est garanti pour tout élève relevant de la quarantaine. Ses modalités sont définies par le conseil des maîtres (en primaire) et par le conseil d'enseignement (en

secondaire) transmis aux représentants de parents d'élèves via les différentes instances de l'établissement (conseil d'école, conseil de second degré...).

L'enseignement à distance ne peut être le même lorsqu'il s'agit de la classe entière ou d'un ou plusieurs élèves en quarantaine car l'enseignant, en présentiel, doit aussi gérer sa classe pendant toute la journée.

COMMISSION COVID

La commission COVID, dont le rôle est de s'assurer de la bonne application des dispositions décrites ci-dessus, est composée :

- du Proviseur du Lycée Chateaubriand : Daniel Pestourie
- de la Directrice d'école, Proviseur-adjointe : Nathalie Mary-Benies,
- du Secrétaire Général du Lycée Chateaubriand : Michel Carré,
- du médecin référent : Rosella Panariello (ou Anne Falcou),
- du RSPP du Lycée Chateaubriand : Massimo Cicchetti
- de la responsable restauration : Valérie Paillard,
- des Représentants CHS des enseignants : Pascale Darcq (1er degré) et Sylvia Di Chino (2nd degré)
- des Représentants du personnel : Fabienne Navarro (1er degré) et Alexandra Herlaut (2nd degré)
- du/de la Référent(e) Commission Hygiène et Sécurité (AGAEF) : Alessandra di Concillis /François Raoul,
- de la Présidente de l'AGAEF : Silvia Fonzone,
- des Représentants de parents d'élèves (1 pour la maternelle, 1 pour l'élémentaire, un pour le Collège)
- d'un élève délégué du Collège

Le référent COVID désigné :

Directrice d'école, Proviseur-adjointe, Nathalie Mary-Benies,

Remplaçante : Service juridique, Charlotte Bontemps,

Adresse mail à utiliser pour tout signalement/suivi COVID, informations et documents ASL :

referent-covid-naples@lycee-chateaubriand.eu

Documents de référence :

- "Piano Scuola allegato al D.M. n 39 del 26/06/2020
- Legge n. 77 del 17/07/2020 di conversione del D.L. n. 34 del 19/05/2020 -D.L. n. 83 del 30/07/2020
- Documento di indirizzo e orientamento per la ripresa delle attività in presenza dei servizi educativi e della scuola dell'infanzia allegato al D.M. n. 80 del 03/08/2020
- Protocollo di intesa tra Rapport ISS COVID 19 N°58/2020 (traduction de courtoisie en français)
- MI e OO.SS. del 06/08/2020
- Linee guida sulla DDI allegate al D.M. n. 89 del 07/08/2020
- Ordinanze n°68, 69 e 70 di agosto e settembre 2020

Ce protocole est susceptible d'être modifié en fonction de l'évolution normative, nationale et régionale.